

# À la Une pour vous

## NE BRICOLEZ PAS AVEC L'ÉLECTRICITÉ !



Manutention d'objets de grande longueur (échelles, échafaudages...),  
élagage, conduite d'engins de grande hauteur (levage, déchargement...),  
aménagement de drains ou creusement de tranchées, ravalements de  
façade, réfections de toit, installation de panneaux solaires, publicitaires...  
Toutes ces activités nécessitent des mesures de précaution bien précises !

### Ce qu'il faut retenir

### Avant tous travaux, ayez le réflexe DT-DICT

- en tant que maître d'ouvrage pour vos projets de travaux sur votre commune
- en tant qu'exécutant de travaux si les services techniques entreprennent eux-mêmes la réalisation des travaux,
- en tant qu'exploitant de réseaux : réseaux d'eau, assainissement, éclairage public, feux de signalisation, etc.

Avant toute intervention, il est **obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement de travaux (DT-DICT)** au moins 15 jours avant le début des travaux. Vérifiez également que les professionnels qui réalisent vos travaux ont une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) et respectent la réglementation.

Pour toute déclaration de travaux, rendez-vous sur [www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

**24**  
câbles souterrains  
arrachés depuis le  
début d'année en  
Franche-Comté

**15**  
câbles aériens  
arrachés depuis le  
début d'année en  
Franche-Comté

### En cas d'accident...



#### ARRÊTER

immédiatement le  
fonctionnement  
des engins ou des  
matériels de  
chantier



#### ALERTER

immédiatement les  
sapeurs pompiers  
et l'exploitant du  
réseau concerné



#### AMÉNAGER

une zone de  
sécurité dans la  
mesure du possible



#### ACCUEILLIR

les secours à leur  
arrivée et rester à  
leur disposition  
autant que  
nécessaire



**NE PAS TOUCHER  
UNE PERSONNE  
ÉLECTRISÉE**

## À VOTRE DISPOSITION

➤ **LE SERVICE DÉPANNAGE** avec  
un numéro réservé aux élus  
0811 010 212 (+ code INSEE)  
ou le numéro tout public  
09 72 67 50 70

➤ **LE SERVICE  
DT-DICT** d'Enedis au  
03 81 90 69 56

➤ **L'APPLICATION MOBILE**  
« Enedis à mes côtés »

